

## **La zone interdite**

### **Entre « marche du Reich » et « intégration au Reich »**

La débâcle des armées françaises, la demande d’armistice présentée par le maréchal Pétain le 17 juin 1940, la signature de la convention d’armistice le 22 juin, l’ouverture des travaux de la Commission d’armistice à Wiesbaden le 30 juin, en moins de quinze jours la France perdait sa souveraineté et une grande partie de son territoire. Plus généralement, le vainqueur remodelait l’ouest européen selon un « *plan général* » défini secrètement en juin 1940<sup>1</sup>.

#### **1. Une zone de la zone occupée à statut particulier provisoire**

La convention d’armistice entérinait l’occupation par l’armée allemande du territoire situé au nord d’une ligne dite de démarcation, créée le 7 juillet et mise en fonction le 20 juillet. Dans cette zone occupée, au nord d’une ligne Nord-Est appelée ligne du *Führer*, l’occupant procéda à la constitution de trois zones de statut différent :

- le Nord/Pas-de-Calais, rattaché à l’administration militaire de la Belgique à Bruxelles ;
- l’Alsace-Moselle annexée le 18 octobre 1940 au *Reichsgau Oberrhein* (Bade) ;
- la « *zone réservée* », appelée encore « *zone fermée* » ou « *zone interdite* », qui allait de la Somme au Jura en incluant le Nord-Est. Le retour était interdit aux habitants qui l’avaient abandonnée lors de la débâcle. Son administration fut confiée au *Militärbefehlshaber in Frankreich* (M.B.F.) à Paris et celle du département de Meurthe-et-Moselle à la *Feldkommandantur* 591 à Nancy, dépendant du commandant du *Bezirk C* à Dijon<sup>2</sup>.

Il est probable que les nazis avaient l’objectif de germaniser les territoires de la zone interdite.

#### **2. Deux théoriciens et acteurs de la politique de germanisation de la zone interdite**

Deux responsables de l’appareil d’État hitlérien y travaillèrent dès avant la guerre. Ils définirent des projets, élaborèrent des mémorandums destinés le plus souvent au chancelier Hitler.

Pour le premier, Wilhelm Stuckhart<sup>3</sup>, juriste, membre du parti nazi depuis avril 1932, secrétaire d’État au ministère de l’Intérieur à partir de mars 1935, la zone serait géographiquement et culturellement à intégrer à l’espace germanique. Cette idée fut avancée dès les années 1930 par des universitaires comme ceux du groupe *Westforschung* (Recherche sur l’Ouest) et théorisée par le gouvernement hitlérien<sup>4</sup>. Le projet reposait en premier lieu sur la colonisation agraire c’est-à-dire sur l’appropriation d’exploitations agricoles vouées à des productions nécessaires au Reich, travaillées par des travailleurs forcés de Pologne et gérées selon les normes en vigueur dans le Reich.

Le second, Hermann Röchling, était un magnat de l’industrie allemande, le plus puissant des maîtres de forges sarrois. L’historienne Margaret Manale, dans une étude récente, a analysé sa longue carrière. Röchling a pris, en effet, une part active aux deux conflits mondiaux et au plus niveau de

<sup>1</sup> Peter SCHÖTTLER, *Du Rhin à la Manche. Frontières et relations franco-allemandes au XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, P.U. François Rabelais, 2018, notamment le chapitre 4 « Un plan général pour l’Ouest. Le rapport secret de juin 1940 et le tracé de la frontière franco-allemande durant la seconde guerre mondiale », p.89-138.

<sup>2</sup> Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (AD54), WM 39, rapports préfectoraux (juillet 1940-juin 1941).

<sup>3</sup> William L. SHIRER, *Le Troisième Reich, des origines à la chute : Une histoire de l’Allemagne nazie*, Paris, Pan Books, 1981, p.426 et suivantes.

Biographie de Wilhelm Stuckhart sur Wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Wilhelm\\_Stuckart](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wilhelm_Stuckart).

Site du land de Wiesbaden : <https://www.wiesbaden.de/fr/microsite/stadtlexikon/import/a-z/stuckart-wilhelm>.

<sup>4</sup> P. SCHÖTTLER, *op. cit.*, notamment le chapitre 3 « La Westforschung allemande des années 1930-1940 : de la défensive à l’offensive », p.71-88.

l'état impérial, sans en subir des conséquences préjudiciables pour lui et son empire après ces guerres. « Pour Hermann Röchling, l'avenir ne pouvait être envisagé qu'en étroite relation avec la cause nationale-socialiste, dès lors que Hitler et les siens étaient parvenus au pouvoir. De sa stratégie d'entreprise, comme il l'a lui-même décrite, découlait la nécessité de devenir « l'interprète des principes nationaux-socialistes » et de donner la preuve d'être (parmi) les « soutiens fidèles de la politique du *führer* » »<sup>5</sup>. Le pouvoir hitlérien en fit, en retour, un acteur de premier plan dans la mise en œuvre de sa politique d'intégration industrielle de la zone interdite.

### 3. La colonisation agraire de la zone interdite fut l'œuvre de l'Ostland

Son origine remonte à 1935, avec la création de l'Office du Reich pour l'aménagement du territoire (*Reichsstelle für Raumordnung*). Il fut chargé d'élaborer divers projets de réaménagement des territoires de l'Est, notamment dans le cadre du « plan général pour l'Est » visant l'exploitation des territoires constitutifs du *lebensraum* hitlérien – c'est à dire de la Pologne, des États baltes et de l'Union soviétique – quand ils auront été conquis. Après l'occupation de la Pologne en septembre 1939, la restructuration des territoires fut organisée par l'Ostland, avec la constitution de régions dirigées par un *Gauleiter*, la construction d'un réseau urbain hiérarchisé, l'appropriation des terres agricoles, l'expulsion des populations « non germanisables » russes et polonaises, la mise en ghettos et l'extermination des populations juives. L'Ostland accapara près de trois millions d'hectares en Pologne et développa son action dans les pays occupés de l'Est européen, en les plaçant brutalement sous la domination politique, économique, démographique, ethnique et militaire du Reich<sup>6</sup>. Pour coloniser les territoires de l'Ouest qui seraient conquis, elle créa le 12 février 1940 une filiale aux finalités identiques mais aux pratiques différentes : l'*Ostdeutsche Landbewirtschaftungsgesellschaft* (ou Ostland). Ses services s'implantèrent en zone interdite à l'automne 1940. L'Ostland dépendait du ministère de l'agriculture pour les questions techniques, financières et de personnels ; de l'autorité militaire pour tout le reste, par exemple le logement, l'organisation des transports... L'accaparement des terres s'opérait sous l'autorité de Commissariat du Reich pour le Raffermissement de la Race (RKF), créé en 1939 et placé sous la direction de Himmler.

Dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, l'occupant plaça sous séquestre, dans la première année d'occupation, 170 000 ha. Il n'y eut donc ni expropriation ni spoliation à proprement parler mais gestion du bien saisi confiée à un *Generalverwalter* ou administrateur général. En zone interdite, cinq directions régionales appelées WOL (*Wirtschaftsoberleitung*) furent installées à Laon pour la Somme et l'Aisne, à Charleville pour les Ardennes, à Nancy pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, les Vosges et la Moselle et à Dijon pour Haute-Marne, de Doubs, la Haute-Saône et le Jura. Un représentant de la WOL était en poste dans chaque *FeldKommandantur*. Elles mirent en œuvre la colonisation qui alla bon train. En juin 1941, 245 exploitations étaient gérées par des agriculteurs allemands, en lieu et place d'agriculteurs français, souvent prisonniers de guerre en Allemagne<sup>7</sup>. En Meurthe-et-Moselle, 45 exploitations étaient confisquées à cette date, représentant une superficie de 4 000 ha.

L'Ostland constitua des « centres de culture » c'est-à-dire des exploitations de 500 hectares, dirigées par un agriculteur allemand ou d'un *volksdeutsh* – un membre de la « communauté du peuple allemand » résidant hors du Reich – chargé de réorganiser la production selon les besoins et les

<sup>5</sup> Margaret MANALE, *Hermann Röchling La fabrique du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Max Milo, 2023, p.335-336.

<sup>6</sup> Götz ALY et Suzanne HEIM, *Les architectes de l'extermination. Auschwitz et la logique d'anéantissement*, Paris, Calman Lévy, 2006, notamment le chapitre XII : « Le Plan général pour l'Est », p.289-319 ; Christian BAECHLER, *Guerre et extermination à l'Est : Hitler et la conquête de l'espace vital. 1933-1945*, Paris, Éditions Taillandier, 2012.

<sup>7</sup> Margot LYAUTHEY, « Exploiter l'agriculture dans la zone interdite entre 1940 et 1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2022, n°286, p.53-67.

objectifs définis par le Reich. Furent privilégiées par exemple les productions de céréales et de plantes sarclées. La main-d'œuvre nécessaire vint de Pologne, par familles entières, transplantées de force en zone interdite<sup>8</sup>.

Le département des Ardennes fut celui où l'Ostland intervint le plus massivement<sup>9</sup>. Le mémorandum Stuckart prétendait que les Ardennes appartenaient à l'espace médo-européen allemand pour des raisons géographiques et historiques, de défense du Reich également parce que constituant une marche-frontière à l'Ouest. Cent fermes y furent exploitées, soit une superficie de 30 000 hectares, sous la direction des services de la WOL III.

La thèse officielle des Allemands fut qu'il s'agissait d'assurer la culture de terres abandonnées par leur exploitant. Mais l'action entreprise alla bien au-delà : non seulement les terres ne furent pas restituées quand l'exploitant absent revint mais l'emprise s'accrut par des dépossessions dans l'hiver 1940-1941. L'occupant déclara alors qu'il fallait mettre en valeur des friches et promouvoir le progrès agricole. La WOL fut un laboratoire de la constitution d'une marche agricole sur la frontière occidentale du Reich. L'historienne Marie-Bénédicte Vincent estime qu'il est nécessaire d'aller « vers une histoire de la zone réservée », en raison de la spécificité de l'action de l'Ostland opérant à l'Ouest par rapport à l'Ostland agissant à l'Est et de la diversité des modalités d'exploitation des terres agricoles confisquées en zone occupée<sup>10</sup>. Une étude générale et un bilan approfondi restent en effet à faire.

#### **4. La colonisation industrielle de la zone interdite fut presque exclusivement l'œuvre d'Hermann Röchling.**

Les directives hitlériennes de l'été 1940 définissaient le cadre et les modalités de l'exploitation des pays occupés. Elles privilégiaient la collaboration au profit du vainqueur à la spoliation par le vainqueur.

Comme le fit le II<sup>e</sup> Reich pendant la Première Guerre mondiale, le III<sup>e</sup> Reich dirigé par les nazis entreprit d'exploiter à son profit les industries des pays vaincus et conquis c'est à dire du Danemark, de la Hollande, de la Belgique et de la zone Nord occupée de la France. Par arrêté, le 26 août 1940, Göring fixait l'objectif : « Les exigences de la guerre à venir [Hitler préparait la guerre contre l'Union soviétique] imposent, du point de vue de la politique de l'État, que les capacités industrielles et les matières premières dans les territoires occupés de l'ouest soient utilisées systématiquement et dans la plus large mesure en faveur [...] de l'augmentation du potentiel de guerre ». Le 14 août, il avait fait de l'intensification des commandes de matériel de guerre auprès des entreprises françaises des deux zones une priorité. Le 1<sup>er</sup> mars 1941, 1331 entreprises françaises fournissaient 50% de la valeur globale des commandes passées par l'Allemagne dans tous les territoires occupés<sup>11</sup>.

La volonté du gouvernement de Vichy de collaborer avec l'occupant fut immédiate. Elle fut théorisée et mise en œuvre par le ministre du travail du gouvernement du maréchal Pétain, René Belin, un ancien responsable de la CGT et son chef de cabinet Jacques Barnaud, un banquier. Il fallait

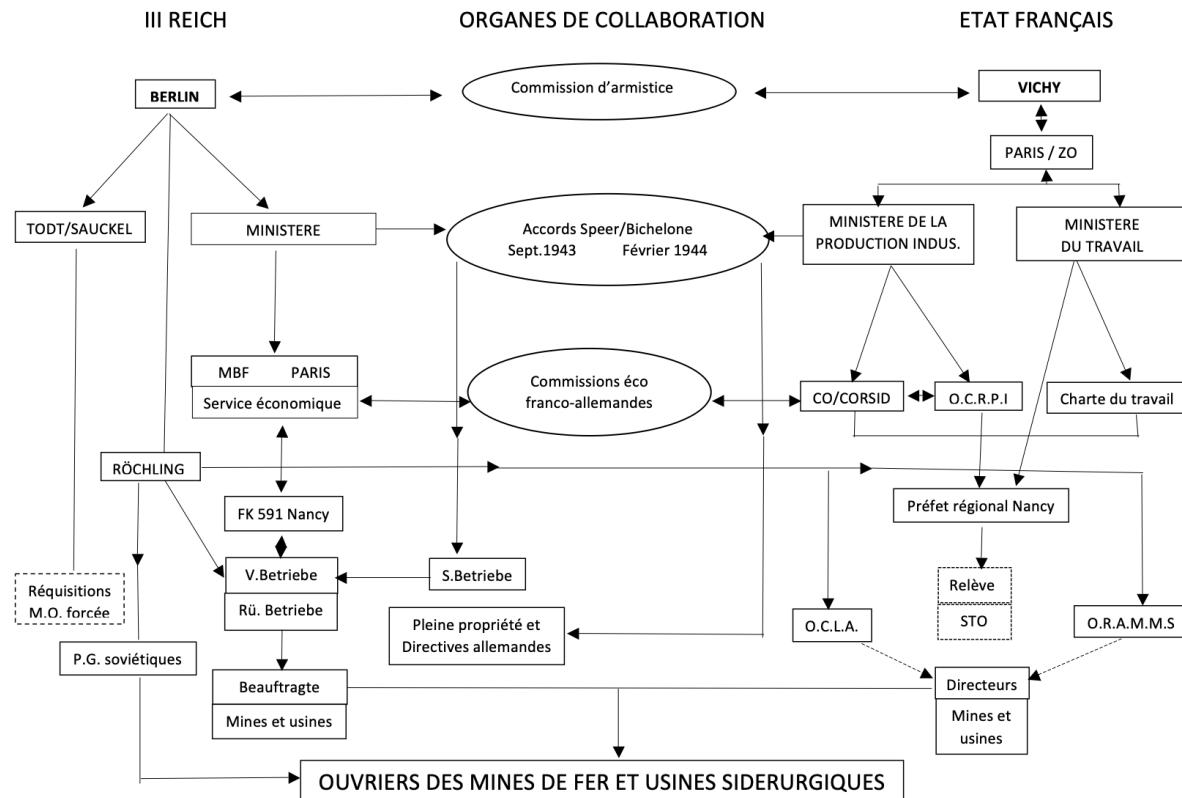
<sup>8</sup> Jacques MIÈVRE, *Le système Ostland en France durant la Seconde Guerre mondiale*, Nancy, Université Nancy II, 1971.

<sup>9</sup> Philippe MOYEN, « La WOL dans les Ardennes et les rapports géographie-nazisme au sein du III<sup>e</sup> Reich », *Mappemonde*, 2021, n°132, p.1-14.

<sup>10</sup> Marie-Bénédicte VINCENT, « Vers une histoire de la zone réservée », Université de Franche-Comté, 2024, site : <https://endirect.univ-fcomte.fr/publication/vers-une-histoire-de-la-%E2%80%AFzone-reservee%E2%80%89-en-france/> et « La “zone réservée” des Allemands en France sous l'Occupation », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2022/2, n°286.

<sup>11</sup> Arne RADTKE-DELACOR, « Produire pour le Reich. Les commandes allemandes à l'industrie française (1940-1944) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 2001, n°70, p.99-115.

pratiquer avec le vainqueur la politique de « la présence » c'est-à-dire négocier des accords de coopération dans tous les domaines et à tous les niveaux pour, disaient-ils, sauvegarder les intérêts de la France et lui garder une place dans la nouvelle Europe dominée par le Reich. Du sommet des deux États à l'échelon local à Nancy, des négociations permanentes furent menées sur la place et l'avenir de la sidérurgie de la zone interdite. Voici les organismes de collaboration qui furent établis et qui travaillèrent ensemble, pendant toute la durée de l'occupation.



Les autorités allemandes, gouvernementales, industrielles et militaires, s'intéressèrent au premier chef aux mines de fer et aux usines sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle, tombées quasiment intactes entre leurs mains. Elles furent placées dès le début de l'Occupation sous le contrôle direct de l'occupant mais ce dernier instaura sur les sociétés industrielles un « protectorat ». Il laissa aux actionnaires la propriété de leurs entreprises mais accapara la totalité des prérogatives de gestion : objectifs de production, régime d'approvisionnement en matières premières et énergie, organisation du travail, contrôle technique des installations, gestion commerciale et financière<sup>12</sup>. Ce régime, qui prévalut jusqu'à la fin de la guerre, connut une modification le 17 septembre 1943, avec l'accord signé à Berlin par le ministre de l'Armement Albert Speer et le ministre de la production industrielle, Jean Bichelonne. C'était un nouveau compromis de collaboration industrielle franco-allemande dicté par l'évolution défavorable de la guerre pour le Reich et la nécessité pour lui d'augmenter les productions de guerre en Meurthe-et-Moselle. Il fut présenté à Nancy le 12 février 1944<sup>13</sup>. L'objectif restait le même : augmenter les expéditions de minerai de fer et de produits sidérurgiques semi-finis vers le Reich en échange de la restitution de la propriété pleine et entière des entreprises à leurs

<sup>12</sup> Pierre GÉRARD, « Le protectorat industriel allemand en Meurthe-et-Moselle », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 1977, n°105, p.9-28.

<sup>13</sup> AN 62 AS/8/CORSID, notes de séances année 1943 et situation des usines ORAMMS, 11 décembre 1943 ; AN/F12/10063 : Convention ORAMMS relative à la reprise des usines de Meurthe-et-Moselle et Accord du 12 février 1944, non signé, non daté. AN / F 12 / 10059 : Direction de la sidérurgie, lettre du ministre de la production industrielle au ministre de l'économie et des finances datée du 31 juillet 1944

actionnaires. Selon l'historienne Annie Lacroix-Riz, « On travaillait à plein rendement et à 100% pour l'Allemagne en Meurthe-et-Moselle »<sup>14</sup>.

Hermann Röchling avait « les idées claires tant sur la manière de remodeler la face géopolitique de la région que sur la gestion des usines »<sup>15</sup>.

Il dut partager cette gestion des usines et mines de la zone occupée avec le capitaine de corvette, industriel et officier SS de réserve Otto Steinbrinck, qui fut avant la guerre le secrétaire de l'influent magnat de l'industrie sidérurgique de la Ruhr, Friedrich Flick. Steinbrinck, de son siège au Luxembourg, étendait son emprise sur la Belgique, le Nord de la France et la région de Longwy. Les entreprises du bassin de Longwy étaient regroupées dans l'Office Central Longwy-Ardennes (OCLA). Röchling disposait du pouvoir dans la Lorraine annexée aussi bien que dans la zone interdite c'est-à-dire le Sud de la Meurthe-et-Moselle qui détenait, avant-guerre, 80% de la capacité de production française d'acier<sup>16</sup>. Ces entreprises du Sud de la Meurthe-et-Moselle étaient gérées par l'Office de Répartition de l'Acier de Meurthe-et-Moselle sud (ORAMMS). Il comprenait la Société Pont-à-Mousson avec ses « divisions » d'Auboué, de Belleville, de Foug, de Liverdun et l'usine de Pont-à-Mousson ; la société Commentry-Châtillon-Neuves-Maisons avec les usines de Champigneulles et Neuves-Maisons ; la société des Forges et Aciéries de Pompey avec les usines de Dieulouard et Pompey ; la société des Aciéries du Nord-Est avec l'usine de Frouard ; la Société De Wendel avec l'usine de Joeuf ; la société de La Marine avec l'usine d'Homécourt ; la société des Hauts Fourneaux de Maxéville avec l'usine de Maxéville<sup>17</sup>.

À partir de juin 1942, Hermann Röchling eut la main sur la totalité de l'industrie sidérurgique qu'il géra dans les intérêts du Reich en guerre et au mieux des intérêts de sa firme. Nous présentons l'organisation de la sidérurgie meurthoise de la période d'occupation ainsi que le « *système Röchling* » des relations commerciales franco-allemandes, établis par nos soins.

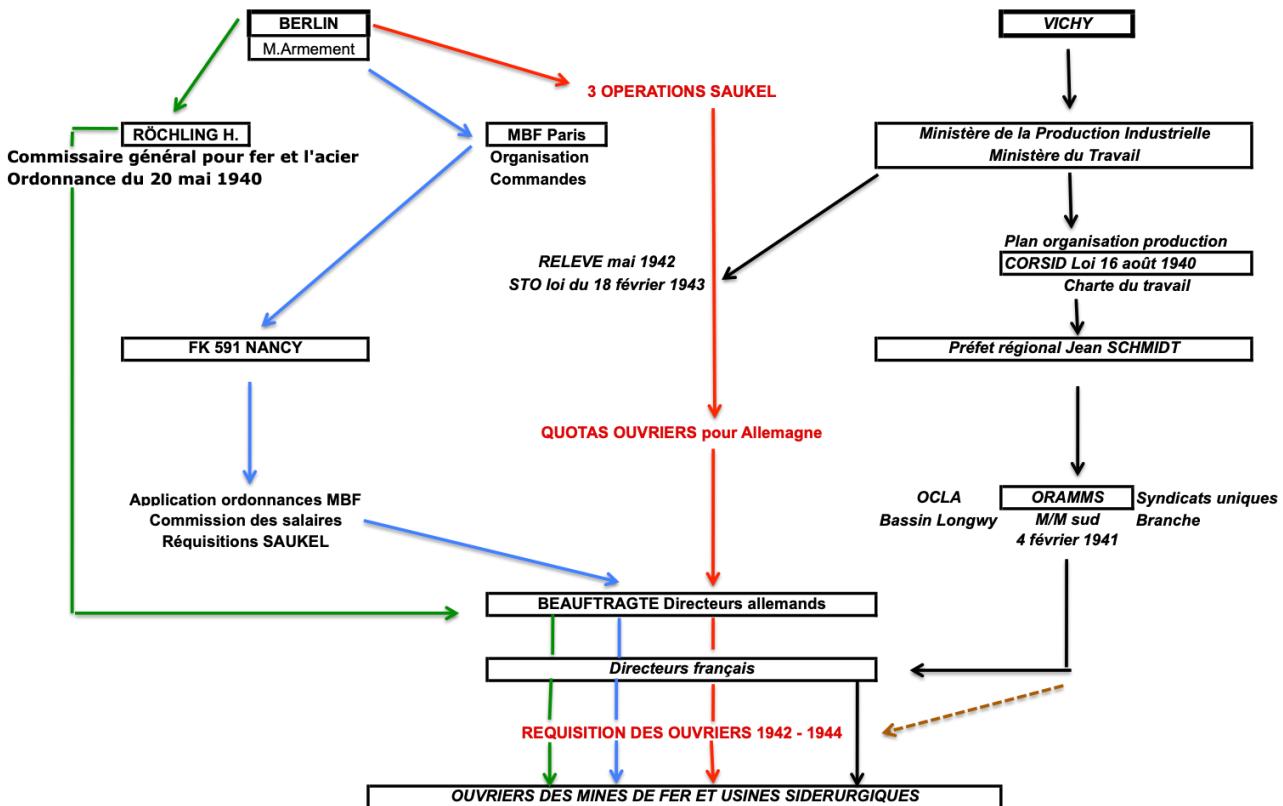
---

<sup>14</sup> Annie LACROIX-RIZ, *Industriels et banquiers sous l'occupation. La collaboration économique entre le Reich et Vichy*, Paris, Éditions Armand Colin, 1999, p.146

<sup>15</sup> Margaret MANALE, *Hermann Röchling, op. cit.*, p.103.

<sup>16</sup> John GILLINGHAM, « De la coopération à l'intégration : la Ruhr et l'industrie lourde française pendant la guerre », *Histoire, économie et société*, 1992, n°3, « Stratégies industrielles sous l'occupation », p. 369-395.

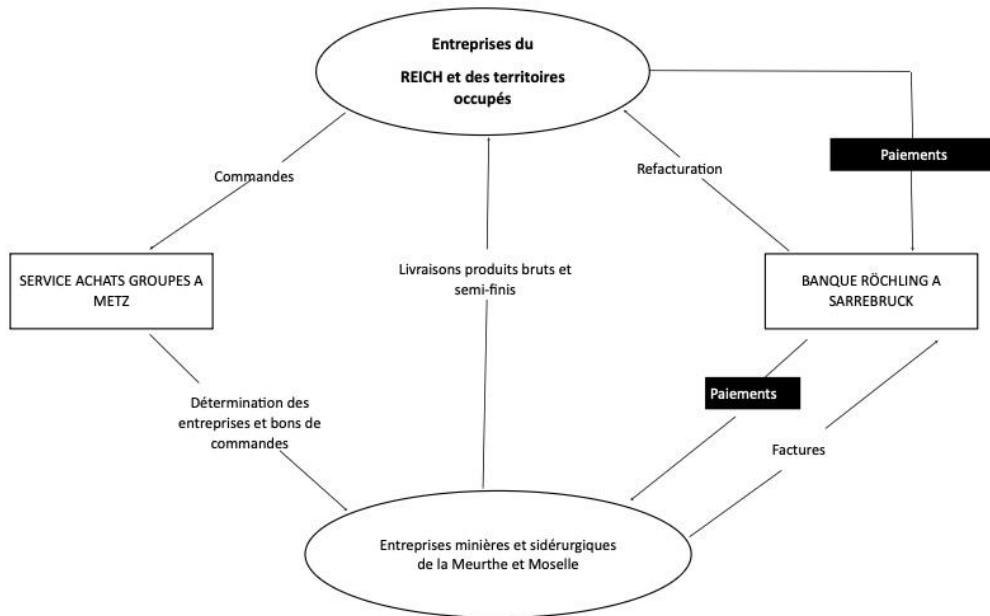
<sup>17</sup> Françoise BERGER, « Les relations entre les sidérurgies française et allemande de 1870 à la CECA », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, avril-juin 2007, p.163-199.



**ORAMMS** : Usines appartenant aux sociétés suivantes : Pont à Mousson (Auboué, Belleville, Foug, Liverdun, Pont à Mousson), Commentry-Châtillon-Neuves-Maisons (Champigneulles, Neuves-Maisons), Forges Acierées de Pompey (Dieulouard, Pompey), Acierées Nord-Est (Frouard), Sté De Wendel (Jœuf), Marine (Homécourt), Hauts Fourneaux de Maxéville (Maxéville).

Les commandes allemandes passées en zone libre, en grande partie par l'intermédiaire d'Ernst, le frère d'Hermann Röchling, pouvaient aussi être regroupées par le M.B.F. en liaison avec le CORSID (le Comité d'Organisation et Répartition de la Sidérurgie qui était le successeur du Comptoir Français des Produits Sidérurgiques) à Paris. Dans le Reich, la société Wolf regroupait toutes les commandes destinées aux industriels français et étaient envoyées à Röchling qui leur donnait suite.

### LE SYSTEME " RÖCHLING "



Hermann Röchling, devenu l'unique mandataire général pour l'acier, fut confronté à plusieurs problèmes auxquels il fit face en usant de moyens qui témoignent de sa puissance et de son autorité mais aussi de sa brutalité, quand il eut par exemple à réagir à la baisse de rendement consécutive à la sous-alimentation ou aux actions de résistance des ouvriers qu'il exploitait.

Pour remédier à l'insuffisance des effectifs et à la baisse du rendement des mineurs de fer, il eut recours à l'emploi de prisonniers de guerre et de travailleuses forcées soviétiques à partir de fin 1942. Cette mesure eut son revers. En janvier 1944, un détachement F.T.P.-M.O.I dénommé « *Stalingrad* » fut constitué, avec l'aide des F.T.P. locaux, composé de prisonniers de guerre évadés des mines du Pays-Haut<sup>18</sup>. En mai, des travailleuses forcées soviétiques s'évadèrent du camp d'Errouville et constituèrent le groupe « *Rodina* ». Ils participèrent aux combats de la Résistance et de la Libération, aux côtés des F.F.I.<sup>19</sup>.

Pour tenter d'enrayer le développement des sabotages en Meurthe-et-Moselle, il intervint comme beaucoup de responsables politiques – le Maréchal Pétain par exemple – et économiques – Jean Raty, le président de la Société des Hauts-Fourneaux de Saulnes, de la Chambre syndicale des mines de fer de l'Est, par exemple –, auprès d'Albert Speer pour demander à Hitler de renoncer aux vingt exécutions d'otages prévues le 10 mars en représailles du sabotage effectué à l'usine d'Auboué dans la nuit du 4 au 5 février 1942. Tous avancèrent deux arguments : le sabotage n'avait fait aucune victime allemande ; les exécutions occasionneraient une baisse du rendement des ouvriers<sup>20</sup>.

La collaboration avec les maîtres de forges lorrains fut son échec. Aucun projet important de cession d'actions, de participation financière, de réalisations industrielles n'aboutit. Röchling n'eut qu'un seul industriel lorrain, certes important puisqu'il était président de la S.H.F.F. de Pont-à-Mousson, de la C.C.I. de Meurthe-et-Moselle, du Conseil économique de l'Est, qui lui proposa de travailler

<sup>18</sup> Vladimir KOCHETKOV, *Le détachement Stalingrad en Lorraine*, Varsovie, Éditions Amazon Fulfillment, 2024.

<sup>19</sup> Jean-Louis SONZOGNI, *Rodina. Des femmes soviétiques pendant la Seconde Guerre mondiale*, 2018, 52 mn, site :<https://www.jlsonzogni.com/documentaires>.

<sup>20</sup> Jean-Claude MAGRINELLI, *Ouvriers de Lorraine 1936-1946*, tome 2, Nancy, Éditions Kaïros, 2018, sur le sabotage d'Auboué et ses conséquences, « chapitre III Terrorisme d'État », p. 199-271.



La chute du nazisme le 8 mai 1945 mit fin à la tentative d'intégrer la zone interdite au Reich, notamment sa sidérurgie. Hermann Röchling écrivait, le 1<sup>er</sup> août 1941, dans son article « La coopération franco-allemande » : « Soyons convaincus que le chemin que nous pourrions parcourir ensemble, si seulement les Français le voulaient, ne peut que conduire les deux peuples à la prospérité. Quant à nous, Allemands, nous sommes prêts de le faire ».

De quoi méditer sur l'évolution d'après-guerre, la création du Marché commun et sur l'état actuel de la sidérurgie dans l'Union européenne...

Jean-Claude MAGRINELLI